

# Site Natura 2000 Vallon de la Sandonie

## COPIL n°3 – 30 novembre 2021



**La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe**  
*agissent ensemble pour votre Territoire*





# Ordre du jour

- Rappels
  - Historique, Périmètres, Enjeux,...
- Bilan de l'animation 2020-2021
- Programmes/Projets en lien avec N2000
- Poursuite de l'animation 2022





Vallon de la Sandonie

# **RAPPEL DU DOCOB**

# Périmètre du site Natura 2000



Cartographie du périmètre du site  
Natura 2000 "Vallon de la Sandonie"



Source : BD ORTHO IGN 2008

Conception et réalisation : Cen aquitaine - janvier 2015

- 3 Communes :  
Léguillac-de-Cercles,  
Paussac-et-Saint-Vivien,  
Saint-Just
- Surfaces : 668 ha

0 1 2 km



 Périmètre du site Natura 2000

 Limites communales



# Enjeux sur le site : 10 HIC



**Pelouse sèche**



**Tonsures annuelles**



**Dalles rocheuses à orpins**



**Lande à Genévriers**



**Grotte non exploitée par le tourisme**



**Prairie de fauche**



**Mégaphorbiaies**



**Prairie à Molinie**



**Marais calcaire à *Cladium mariscus***



**Formation à Buis**



# Enjeux sur le site

- Plusieurs EIC
  - Chauves-souris (chiroptères)
  - Damier de la Succise
  - Lézard ocellé
  - Agrion de mercure...
- Autres enjeux liés aux milieux / habitats naturels et aux espèces :
  - Reconquête paysagère (espaces en déprises)
  - Flore/Faune (espèces protégées ou patrimoniales)





Animation du site Natura 2000

# **BILAN DE L'ANIMATION 2020-2021**



# Les missions d'animation du site N2000

- Information et communication sur les mesures de gestion
- Phase de mise en œuvre des MAEC
- Phase de mise en œuvre des Contrats N2000
- Suivi des populations de chauves-souris
- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence
- Préparation et animation des comités de pilotage
- Rédaction des bilans d'animation annuel





# Informer et communiquer

- Objectif de la mission :

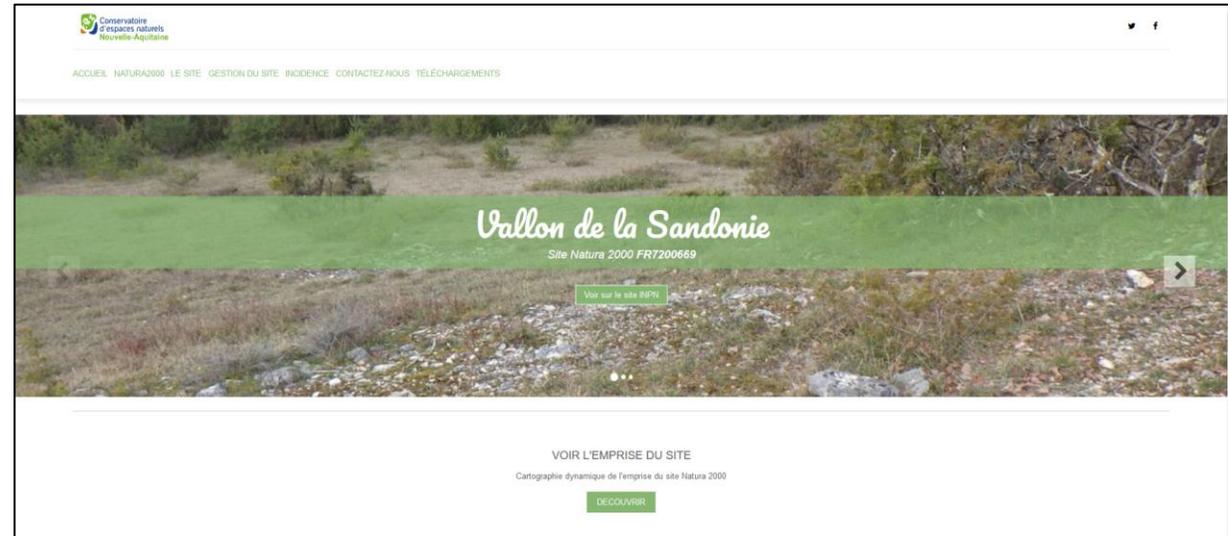
- Informer
- Communiquer
- Sensibiliser

... notamment sur le site et le dispositif Natura 2000



# Informier et communiquer

- Création site Internet dédié : [www.vallon-de-la-sandonie.fr](http://www.vallon-de-la-sandonie.fr)
  - Accueil : page d'accueil, contact, actualités
  - Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
  - Le site : localisation du périmètre du site,
  - Gestion du site : présentation des outils de gestion
  - Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
  - Téléchargements : téléchargements des ressources bibliographiques
  - Contactez-nous : formulaire de contact



# Informier et communiquer

- Organisation d'une journée découverte en avril 2021 en partenariat avec une association locale
  - Objectif : Expliciter l'intérêt des actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif Natura 2000 (Contrat ni-ni, MAEC) en mettant en avant les acteurs du territoire
- Evènement reporté en 2022 en raison du contexte sanitaire

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, les communes de Paussac-et-Saint-Vivien et de Saint-Just, l'association de randonnée de Paussac organisent une journée découverte du patrimoine naturel et historique du vallon de la Sandonie.

## A LA DÉCOUVERTE DU VALLON DE LA SANDONIE

**SAMEDI 28 MAI**  
**À PARTIR DE 15 H 30**  
**RENDEZ-VOUS À LA SALLE DES FÊTES  
DE PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN**  
(face à la mairie)

**15 h 30** : accueil à la salle des fêtes

**16 h 00 - 18 h 30** : Balade découverte du Vallon de la Sandonie avec :  
- Serge Avrilleau, grand spécialiste des cluzeaux, découvreur, spéléologue, auteur...  
- Le Cren Aquitaine, association de protection de la nature pour une découverte de la faune et la flore des pelouses sèches du Vallon de la Sandonie

**19 h 00** : Verre de l'amitié à la salle des fêtes autour d'une exposition pédagogique sur les chauves-souris et les orchidées

**19 h 30** : Pique-nique tiré du sac

**20 h 30** : Projection du film « Au rythme des chauves-souris ». Durée : 32 minutes. Entrée libre

**21 h 30** : Sortie nocturne à l'écoute des chauves-souris à l'aide de détecteurs ultrasons



**Contact :**  
Patrick Fabre ou Luc Belenguier  
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine  
05-63-81-39-57  
antenne24@cren-aquitaine.fr

**NATURA 2000**

Ne pas jeter sur la voie publique



# Informer et communiquer

- 2 réunions d'informations auprès des exploitants agricoles (octobre 2019 et novembre 2021)
- Relance téléphonique avec le propriétaire du gouffre de Paussac
- Rencontre avec la commune de St-JUST pour un nouveau projet de contrat Natura 2000
- Animation foncière





# Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

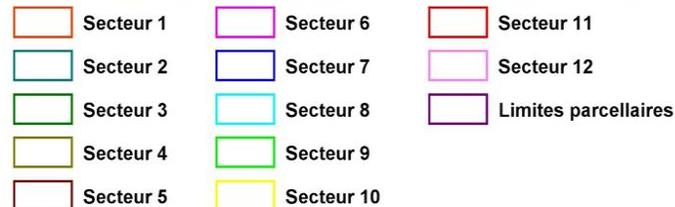
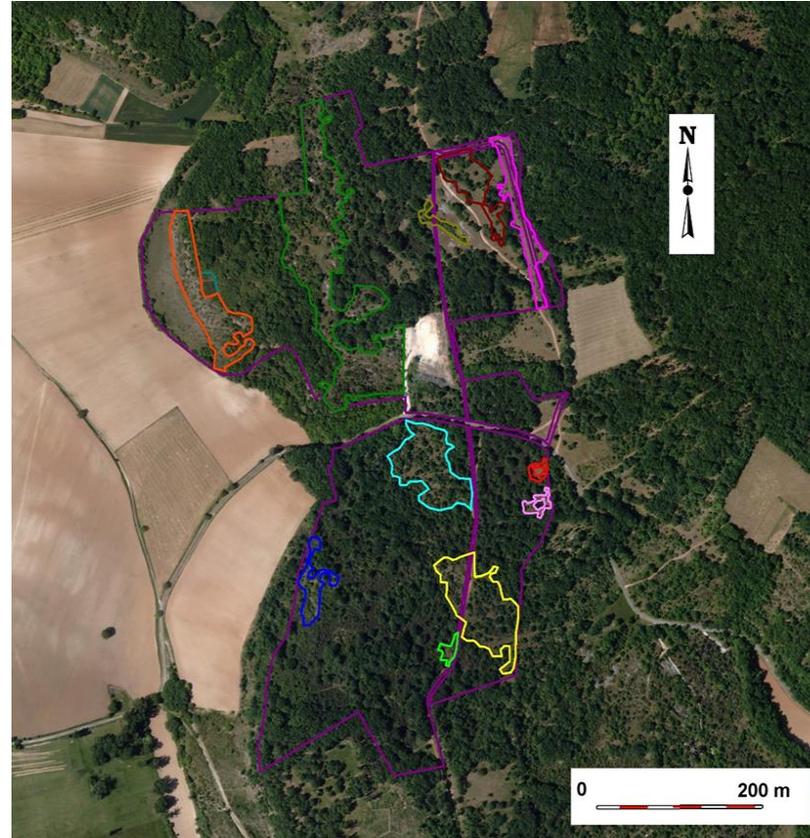
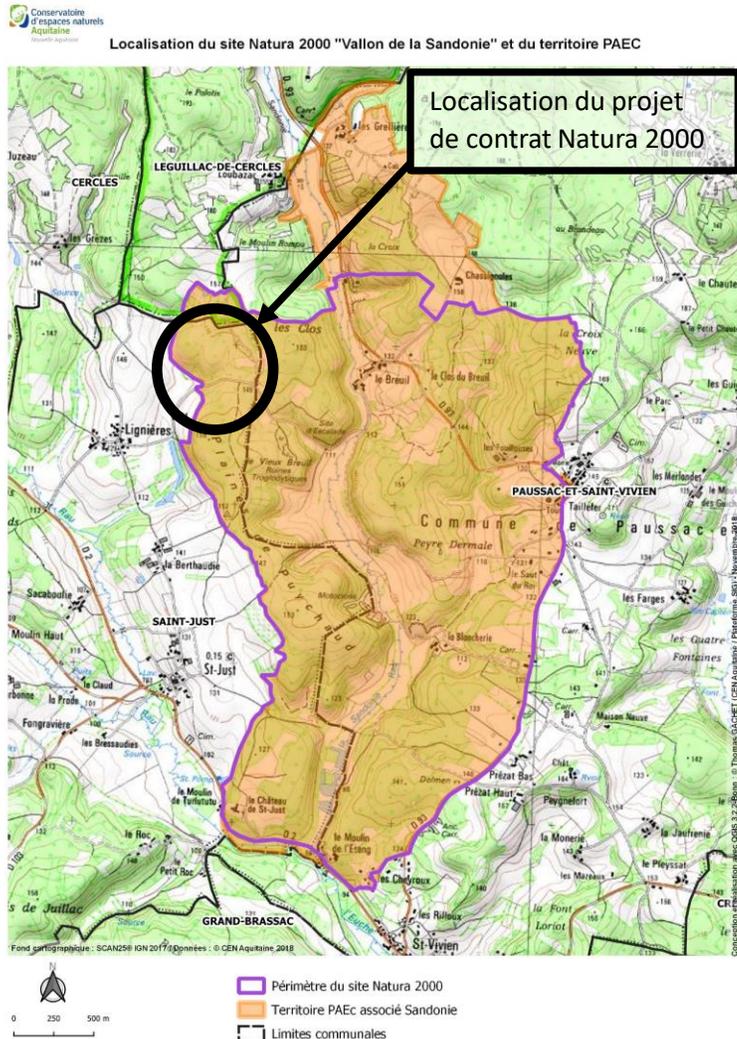
- 2 outils principaux :
  - Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)
  - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Objectifs de la mission :
  - Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces du site
  - Mettre en place des actions de gestion/restauration et des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB



# Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

	Contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
<u>Objectifs:</u>	Financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des HIC et EIC	Accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement Mobiliser pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique
<u>Financement :</u>	Contrat ni ni : prise en charge 80 à 100% (État, FEADER, Agence de l'eau)	Rémunérées sur la base des surcoûts et manques à gagner ; cofinancées principalement par l'État, l'Europe (second pilier PAC) et dans certains cas, les Agences de l'eau
<u>Pour qui ? :</u>	Contrat ni ni : Propriétaire ou ayant-droit / Non agriculteur	Agriculteurs volontaires
<u>Où? :</u>	Sur des parcelles ni forestière ni agricoles sur lesquelles des HIC ont été identifiés	Sur des parcelles déclarées à la PAC
<u>Durée du contrat:</u>	5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)	5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)

# Mise en œuvre des Contrats N2000



- 2020 : dernière année de mise en œuvre du contrat
- Actions mobilisées :
  - N05R : Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (S3, 8,10)
  - N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts (S1 à 12 sauf S7)



# Mise en œuvre des Contrats N2000

➤ Entretien mécanique du 23 novembre au 1er décembre 2020



# Mise en œuvre des Contrats N2000

## Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts réalisée en été 2020



### Cahier de pâturage

#### Informations générales

Nom du site :	Vallon de la Sandonie	Année	2020
Commune :	Paussac-et-Saint-Vivien		
Date et heure d'arrivée :	20/06/2020 à 14h00		
Date et heure de départ :	09/08/2020 à 08h00		
Nbre de jours de pâturage :	47		
Surface pâturée :	7,32 ha		

#### Description de la conduite du troupeau sur le site

Numéro du parc de pâturage	Date et heure d'arrivée	Date et heure de départ	Période totale (Nbre d'heures)	Pâturage de nuit (O/N) si Oui, nbre heure de nuit	Nbre de brebis	Chargement annuel moyen (UGB/ha/an)	Complément fourrager (O/N) si Oui, quantité (kg)	Observations (comportement, météo...)
1	20/06/20 à 14h00	23/06/20 à 20h00	78h00	Oui, 8h30	100	0,241	Non	Ensoleillé
2	23/06/20 à 20h00	24/06/20 à 8h00	12h00	Oui, 8h30	100	0,173	Non	Nuageux, couvert
1	24/06/20 à 8h00	24/06/20 à 20h00	12h00	Non	100	0,037	Non	Ensoleillé
2	24/06/20 à 20h00	25/06/20 à 8h00	12h00	Oui, 8h30	100	0,173	Non	Pluie
1	25/06/20 à 8h00	26/06/20 à 20h00	36h00	Oui, 8h30	100	0,111	Non	Pluie
3	26/06/20 à 20h00	29/06/20 à 8h00	60h00	Oui, 8h30	100	0,184	Non	Ensoleillé
4	29/06/20 à 8h00	30/06/20 à 20h00	36h00	Oui, 8h30	100	0,115	Non	Nuageux, couvert



Parcs de pâturage 2020



# Mise en œuvre des Contrats N2000

➤ Été 2020 : Gestion par pâturage du 20/06 au 09/08 avec 100 brebis





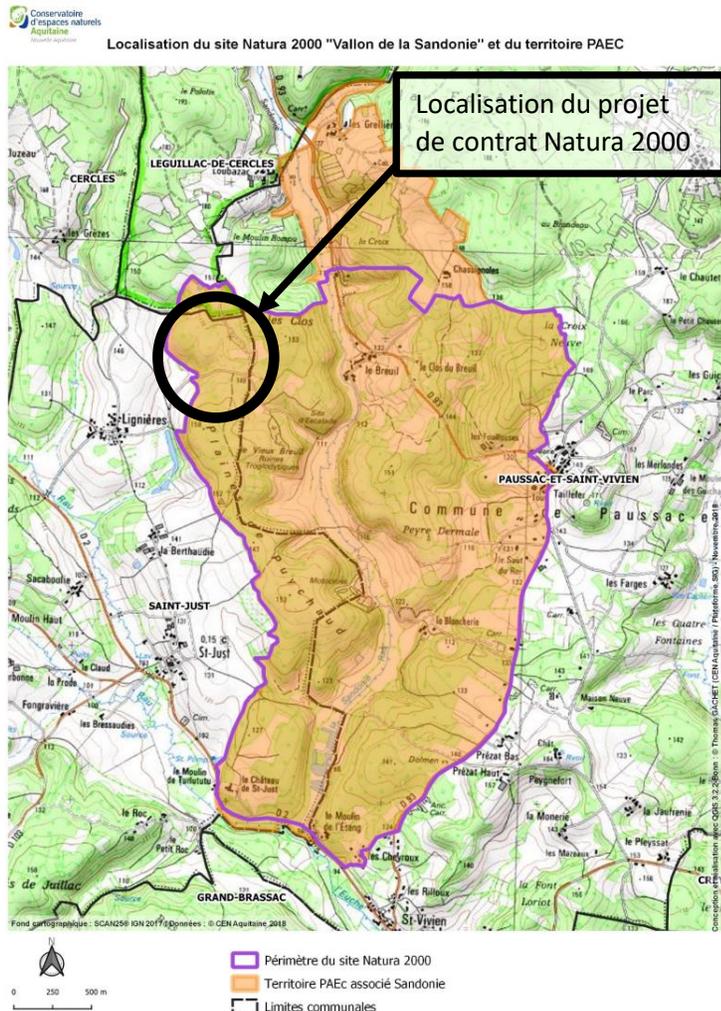
# Mise en œuvre des Contrats N2000

## Montage contrat N2000

- Fin 2020 : fin du contrat N2000 ni ni
- Janvier à mai 2021 : Montage du nouveau contrat (Diagnostic parcellaire, CERFA, demande devis,...) pour 5 ans

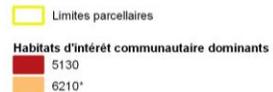
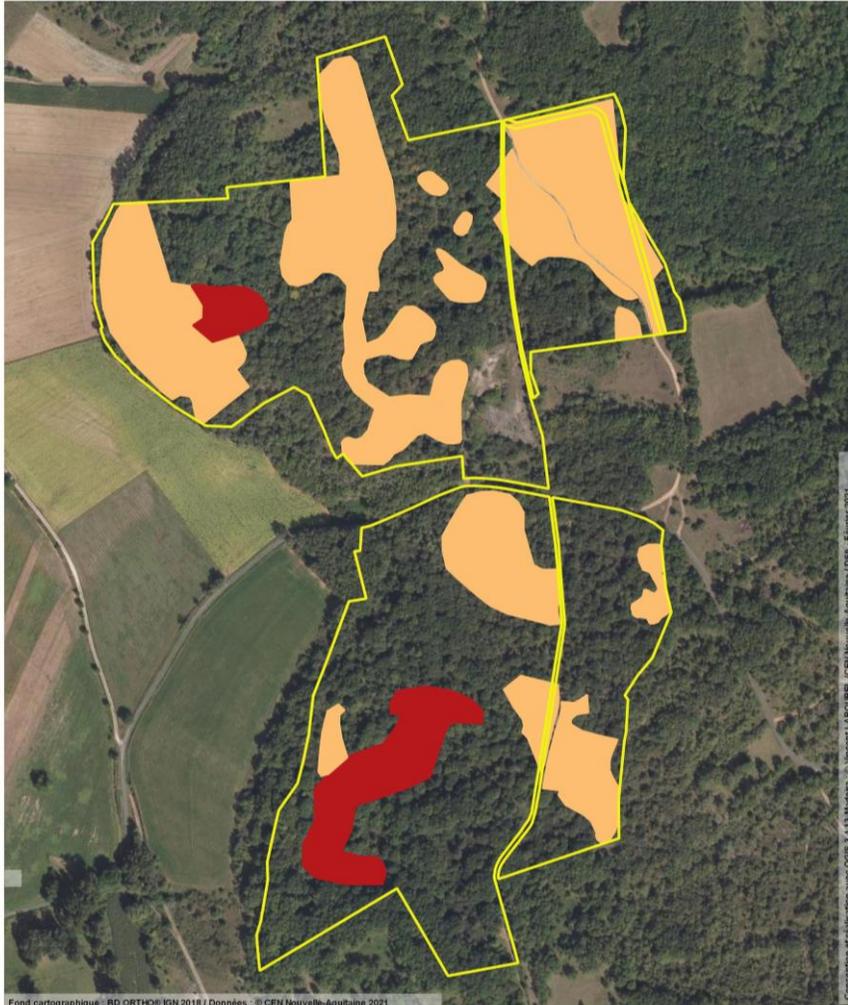
- Portage : CEN Nouvelle-Aquitaine
  - 1 site concerné : Les plaines (St-Just)
  - 1 commune (7 parcelles)
  - Environ 7 ha de HIC
  - Actions mobilisées :
    - N01Pi : Restauration des milieux ouverts
    - N05R : Entretien des milieux ouverts
  - Durée 5 ans (2021 – 2025)
- 

# Mise en œuvre des Contrats N2000



- Portage : CEN Nouvelle-Aquitaine
- 1 site concerné : Les plaines (St-Just)
- 1 commune (7 parcelles)
- Environ 7 ha de HIC
- Actions mobilisées :
  - N01Pi : Restauration des milieux ouverts
  - N05R : Entretien des milieux ouverts
- Durée 5 ans (2021 – 2025)

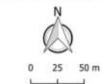
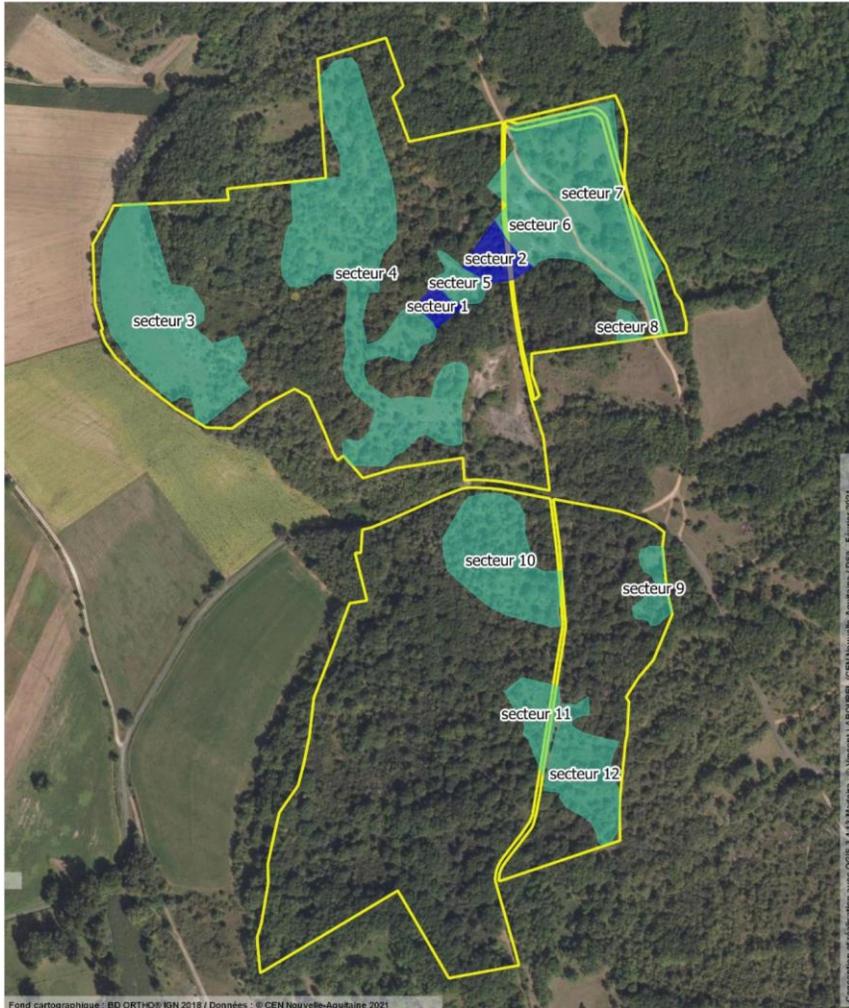
# Mise en œuvre des Contrats N2000



- Portage : CEN Nouvelle-Aquitaine
- 1 site concerné : Les plaines (St-Just)
- 1 commune (7 parcelles)
- Environ 7 ha de HIC
- Actions mobilisées :
  - N01Pi : Restauration des milieux ouverts
  - N05R : Entretien des milieux ouverts
- Durée 5 ans (2021 – 2025)



# Mise en œuvre des Contrats N2000



Limites parcelaires

- Actions mobilisées :
  - N01Pi : Restauration des milieux ouverts
    - Prestation de bûcheronnage, débroussaillage, exportation et stockage des rémanents
  - N05R : Entretien des milieux ouverts
    - Prestation de débroussaillage, exportation et stockage des rémanents

Contrat non instruit pour cause de projet photovoltaïque





Animation du site Natura 2000

# **PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)**

## Objectif du PAEC sur un site Natura 2000 ?

Donner la **possibilité** aux **agriculteurs** de **contractualiser** des mesures agro-environnementales et climatiques (**MAEC**) en **faveur des enjeux du Document d'objectifs Natura 2000**.

Développer un **outil** qui **aide financièrement** les **agriculteurs** qui **souhaitent s'engager**.



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE  
DU VALLON DE LA SANDONIE  
2021

Site Natura 2000  
FR 7200669 Vallon de la Sandonie



Opérateur PAEC : Chambre d'Agriculture de la Dordogne  
Animateur NATURA 2000 : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre Territoire



23 décembre 2020



Direction régionale  
de l'Environnement  
et du Patrimoine  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

## Qu'est-ce qu'un PAEC ?

- **MAEC : 2<sup>nd</sup> Pilier PAC**
- Règlement (UE) N°1 305/2013 (RDR3) : Soutien du développement rural par le fond européen agricole pour le développement rural (**FEADER**)
- Document Cadre Nationale : **DCN**
- Programme de développement rural régional (**PDRR**) « 2014-2020 » **validé en Aquitaine** (**MAEC** mesure 10.1)
- **Contractualisation recommencée depuis 2015**  
**Prolongation en 2020, 2021, 2022**



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE  
DU VALLON DE LA SANDONIE  
2021

Site Natura 2000  
FR 7200669 Vallon de la Sandonie



Opérateur PAEC : Chambre d'Agriculture de la Dordogne  
Animateur NATURA 2000 : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre Territoire



23 décembre 2020



Direction régionale  
de l'Équipement  
de l'Agriculture  
et de la Forêt  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

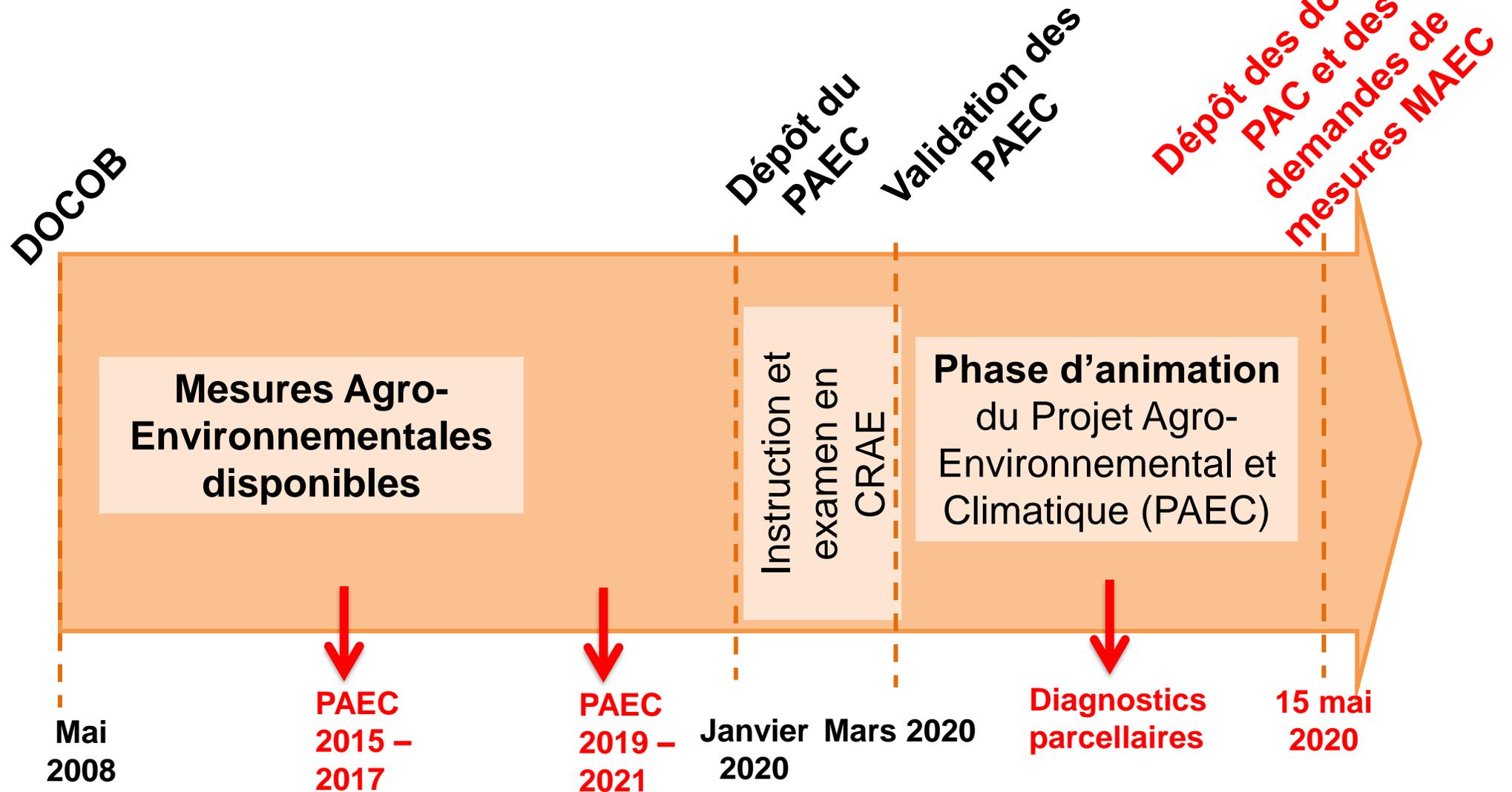
## Qu'est-ce qu'une MAEC ? :

- Définie comme la combinaison d'un ensemble d'**obligations** et d'une **rémunération** : **1 an ou 5 ans**
- **PAEC** : liste de **MAEC éligibles** sur un territoire
- Rémunération calculée selon les **coûts supplémentaires**, **manques à gagner** et **coûts induits** liés à la mise en œuvre des pratiques agroenvironnementales
- Favoriser la mise en œuvre de **pratiques agricoles favorables à l'environnement**



✓ **Exploitant agricole  
volontaire**

# Planning de mise en œuvre



# MAE : bilan du passé

Souscriptions (ha)	2008 - 2011	2015 - 2017	2021
Conversion de terres arables en prairies		9	
Retard de fauche + 0 N		59	51
Pâturage			14
Ouverture de lande		1	
Entretien de lande		2	
TOTAL surface	<b>37 ha</b>	<b>71 ha</b>	<b>65 ha</b>
Nombre de demandes	10	13	6



# *M&E : bilan du passé*

Souscriptions (ha)	2008 - 2011	2015 - 2017	2021
Conversion de terres arables en prairies		9	0
Retard de fauche + 0 N		59	51
Pâturage			14
Ouverture de lande		1	0
Entretien de lande		2	0
TOTAL surface	<b>37 ha</b>	<b>71 ha</b>	<b>65 ha</b>
Nombre de demandes	10	13	6
TOTAL financier	<b>67 400 €</b>	<b>75 760 €</b>	<b>11 420 €</b>



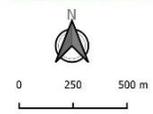
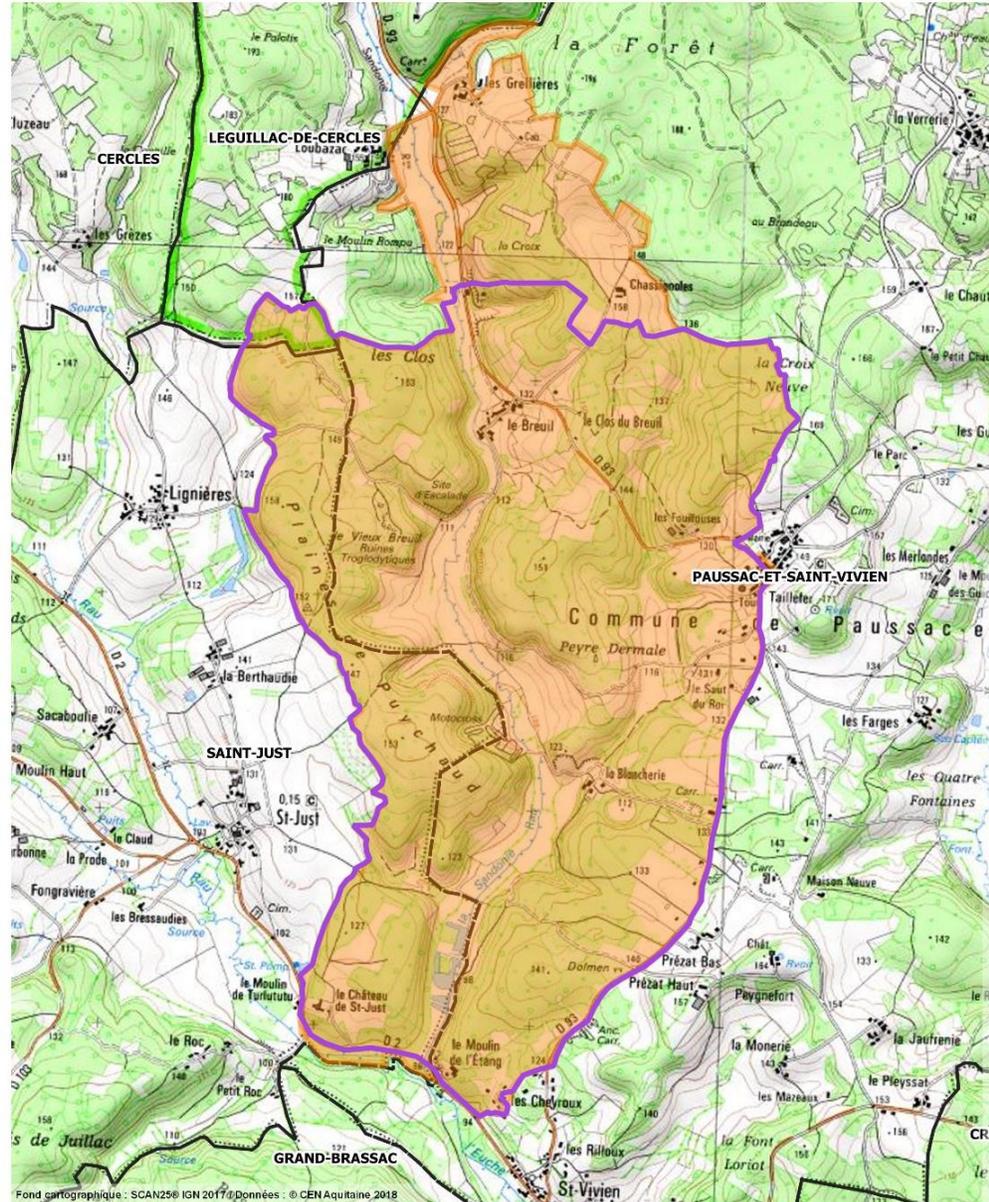
## **Proposition d'un périmètre d'éligibilité à ces MAEC :**

- **Définition d'un périmètre d'éligibilité aux MAEC cohérent = Périmètre du PAEC**
- **Périmètre du PAEC : 768 ha**  
**projet d'extension sur Léguillac de Cercles : ABANDONNE**





### Localisation du site Natura 2000 "Vallon de la Sandonie" et du territoire PAEC

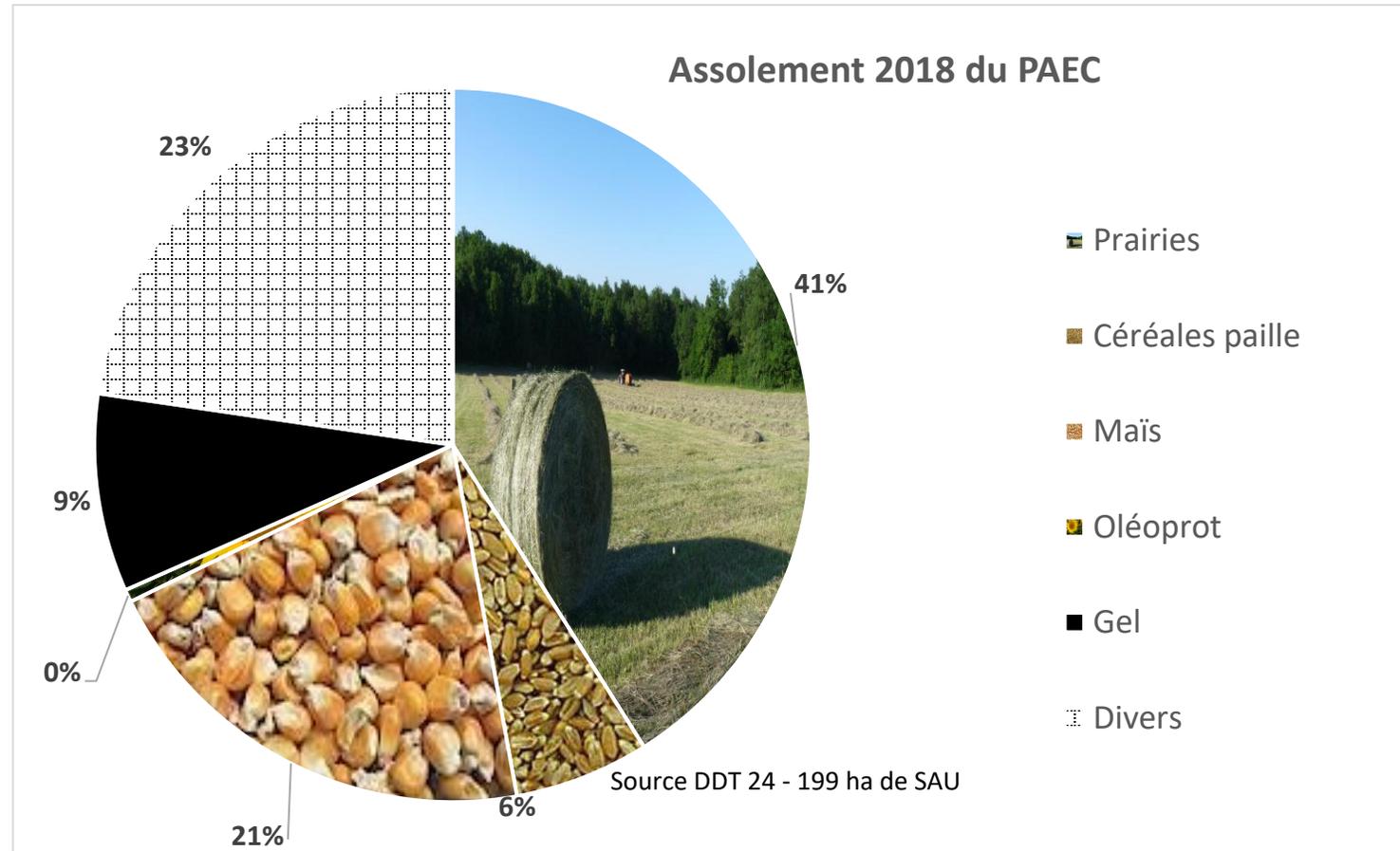


- Périmètre du site Natura 2000
- Territoire PAEC associé Sandonie
- Limites communales



## Assolement du PAEC :

- SAU : 200 ha ( 26 %)  
157 ilots PAC – 11 agriculteurs



# M.A.E.C 2022 « Vallon de la Sandonie »

Milieu	Intitulé complet de la mesure	Montant (€/ha)
Parcelle en culture	Conversion des terres arables en prairie	<b>304</b>
Pelouse calcaire	Ouverture de pelouses en déprise et absence de fertilisation azotée	<b>292</b>
Pelouse calcaire	Maintien de l'ouverture des pelouses et milieux associés par gestion pastorale et absence de fertilisation azotée	<b>82</b>

# Proposition de MAEC « Vallon de la Sandonie »

Milieu	Intitulé complet de la mesure	Montant (€/ha)
Prairie fauchée et pâturée	Maintien de la richesse d'une prairie	66
Prairie de fauche	Gestion des prairies par retard de fauche (15 j = 1er juin) et absence de fertilisation azotée	139
Prairie de fauche	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j = 5 juin) et absence de fertilisation azotée	165
Prairie de fauche	Gestion des prairies par retard de fauche (30 j = 15 juin)	172
Prairie de fauche	Gestion des prairies par retard de fauche (30 j = 15 juin) et absence de fertilisation azotée	216

## MAEC 1 : Conversion de terre arable en prairie

- Planter une prairie (avant le 15 mai de l'année de la demande) sur parcelle déclarée en culture en **2020 ou 2021**
- Enregistrement des interventions
- Maintenir la prairie 5 ans
- respecter les couverts autorisés (pas de légumineuse pure)
- ~~0 N (minéral et organique)~~

**304 € / ha  
et par an**

## MAEC 1 : Conversion de terre arable en prairie : couverts autorisés

<b>Brome</b>	<b>Fléole</b>	<b>Minette</b>	<b>Ray-Grass I, A</b>
<b>Dactyle</b>	<b>Gesse</b>	<b>Moutarde blanche</b>	<b>Sainfoin</b>
<b>Fétuques des prés</b>	<b>Lotier</b>	<b>Navette</b>	<b>Trèfle blanc</b>
<b>Fétuque élevée</b>	<b>Lupin blanc</b>	<b>Pâturin</b>	<b>Trèfle incarnat</b>
<b>Fétuque ovine</b>	<b>Luzerne</b>	<b>Phacélie</b>	<b>Trèfle blanc</b>
<b>Fétuque rouge</b>	<b>Mélilot</b>	<b>Radis fourrager</b>	<b>Vesce commune</b>
<b>Vesce velue</b>			

## **MAEC 2 : Gestion des prairies par retard de fauche**

- Fauche **après du 15 juin**
- Interdiction de déprimage
- Interdiction de retournement de la prairie
- Enregistrement des interventions
- Interdiction des produits phytosanitaires

**172 € / ha  
et par an**

## **MAEC 3 : Gestion des prairies par retard de fauche et 0 N**

- **Fauche après le 1 ou le 5 ou le 15 juin**
- Interdiction de déprimage
- Interdiction de retournement de la prairie
- Enregistrement des interventions
- Interdiction des produits phytosanitaires
- pas de fertilisation azotée

**165 € / ha  
et par an**

## **MAEC 4 : Ouverture de pelouse en déprise et 0 N**

- Diagnostic par le CEN
- Début des travaux : 1<sup>er</sup> juillet de l'année d'engagement
- Travaux d'ouverture
- Travaux d'entretien
- Enregistrement des interventions
- Interdiction des produits phytosanitaires
- pas de fertilisation azotée

**292 € / ha  
et par an**

## **MAEC 5 : Maintien de l'ouverture des pelouses et 0 N**

- Élimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux indésirables
- Interdiction de retournement de la prairie
- Enregistrement des interventions
- Interdiction des produits phytosanitaires
- pas de fertilisation azotée

**82 € / ha  
et par an**

# PAC et MAEC

- **Engagement de 1 an ou 5 ans**  
Attention aux terres en fermage
- **Rémunération par Ha et par an -> déclaration à la PAC**
- **Financement par 75% FEADER et 25% ETAT**
- **Minimum de 300 € / ans et max de 10 000 € / an par exploitation**
- **Cahiers des charges / MAEC et définition des clauses de contrôle / sanction**





# Mise en œuvre des MAEc

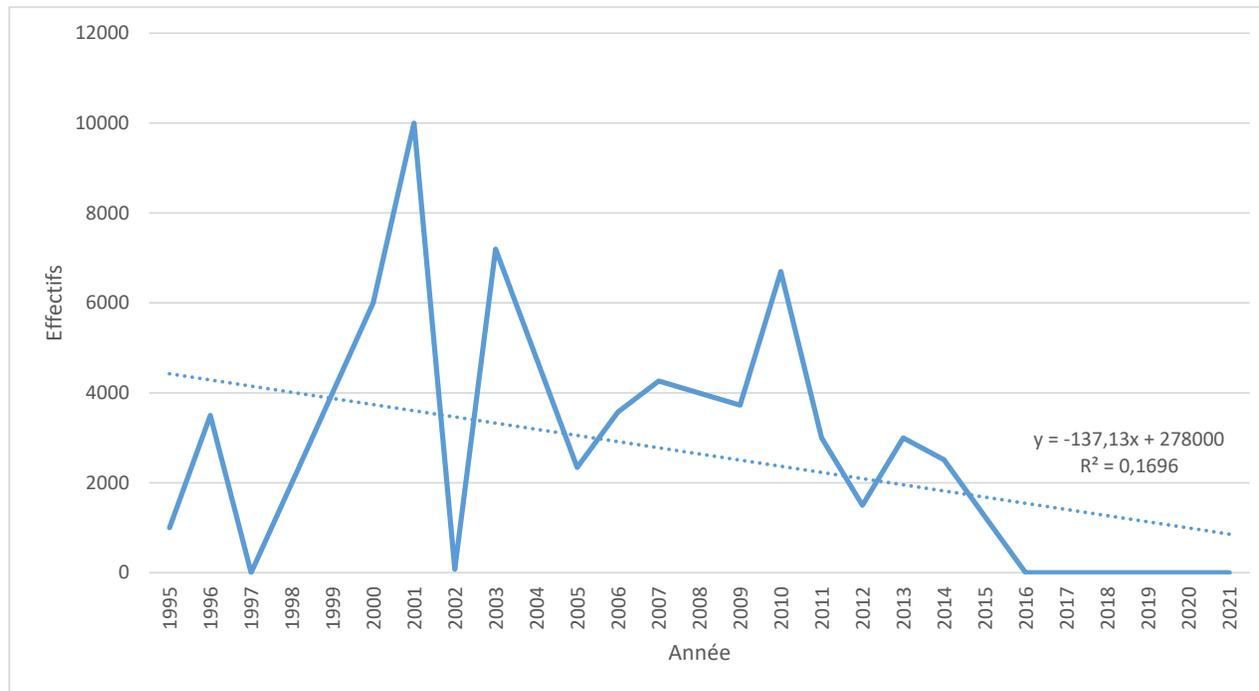
- Réalisation des diagnostics parcellaires de 4 exploitations
- Suivi des MAEC engagées, 3 contrats reconduits (33 ha) et 1 nouvelle MAEC engagée en 2021 (14 ha)
- Révision des 6 notices MAEC engagées en 2021
- Une réunion d'information auprès des exploitants agricoles (novembre 2021)
- Rédaction du PAEC 2021



# Suivi des populations de chauves-souris

➤ 2 suivis annuels : 1 comptage hivernal et 1 comptage estival

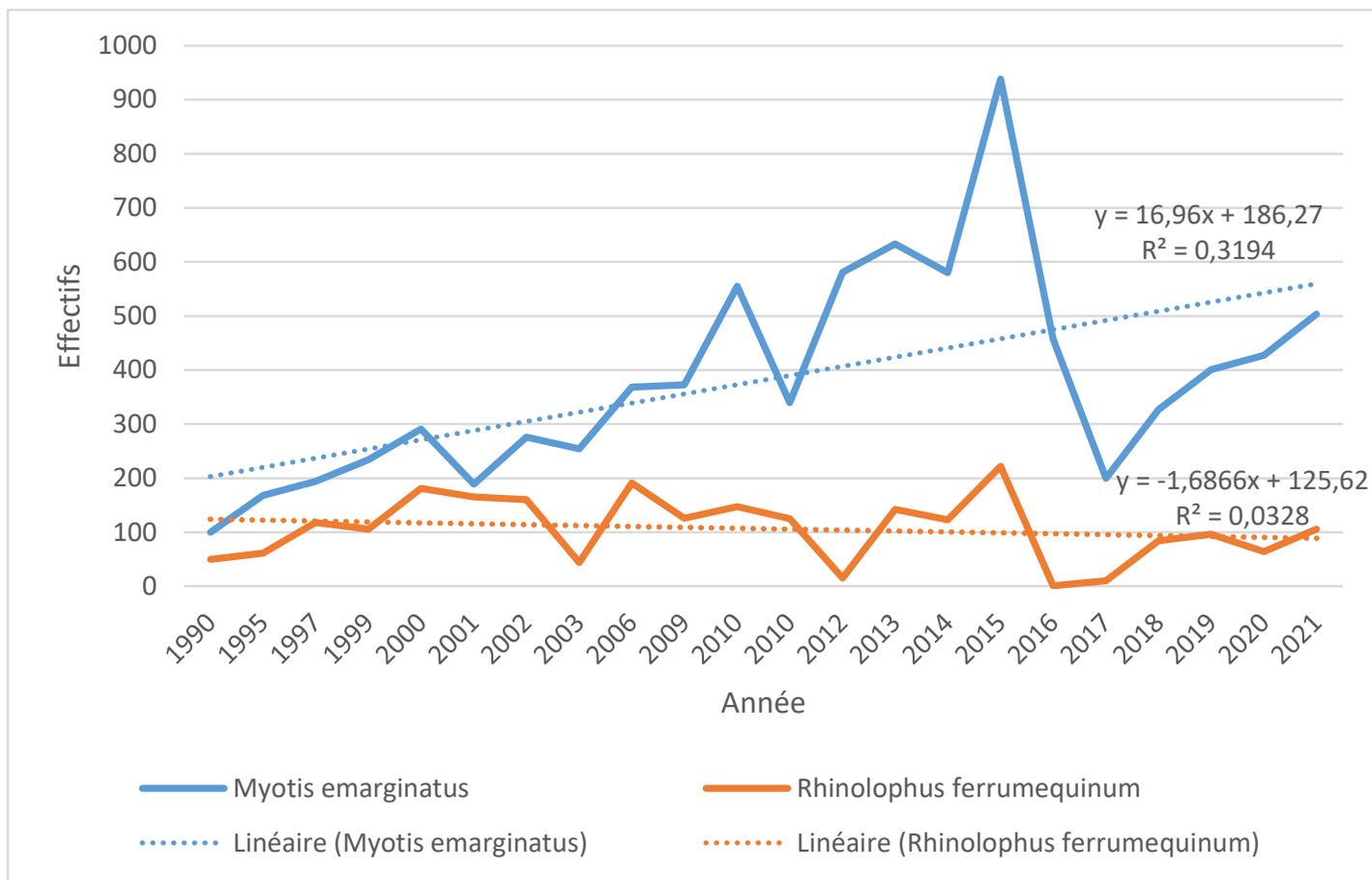
- Suivi estival : colonie de mise bas du Minoptère de Schreibers disparue depuis 2016



- Hypothèses : dérangements ou modification des conditions microclimatiques dans la cavité

# Suivi des populations de chauves-souris

## ➤ Comptage hivernal





# Évaluation des incidences au titre de N2000

- Article 6 de la Directive HFF: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »
- 3 listes recensant les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :
  - une liste nationale définit par l'Article R414-19 du code de l'environnement
  - une 1ère liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
  - Une 2ème liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012





# Évaluation des incidences au titre de N2000

- Objectif de la mission :
  - Assister les maîtres d’ouvrage de projet pour réaliser l’évaluation des incidences
- Sur la période 2020 – 2021
  - Pas de sollicitation d’assistance





Animation du site Natura 2000

# **AUTRES PROGRAMMES/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000**

# Amélioration des connaissances chauves-souris

- Programme Grand Rhinolophe : 4 individus marqués au gouffre de Paussac et suivi annuel des marquages (pas d'individus marqués en 2021)
- Étude thermo hygrométrique : étude des conditions abiotiques au sein d'un réseau de gîtes Natura 2000 (dont le gouffre de Paussac). Installation de capteurs dans et à l'extérieur du



# Appui territorial

- Plan de sauvegarde de l'Écrevisse à pattes blanches : disparition de la population sûrement due à l'Aphanomycose (la peste de l'Écrevisse)

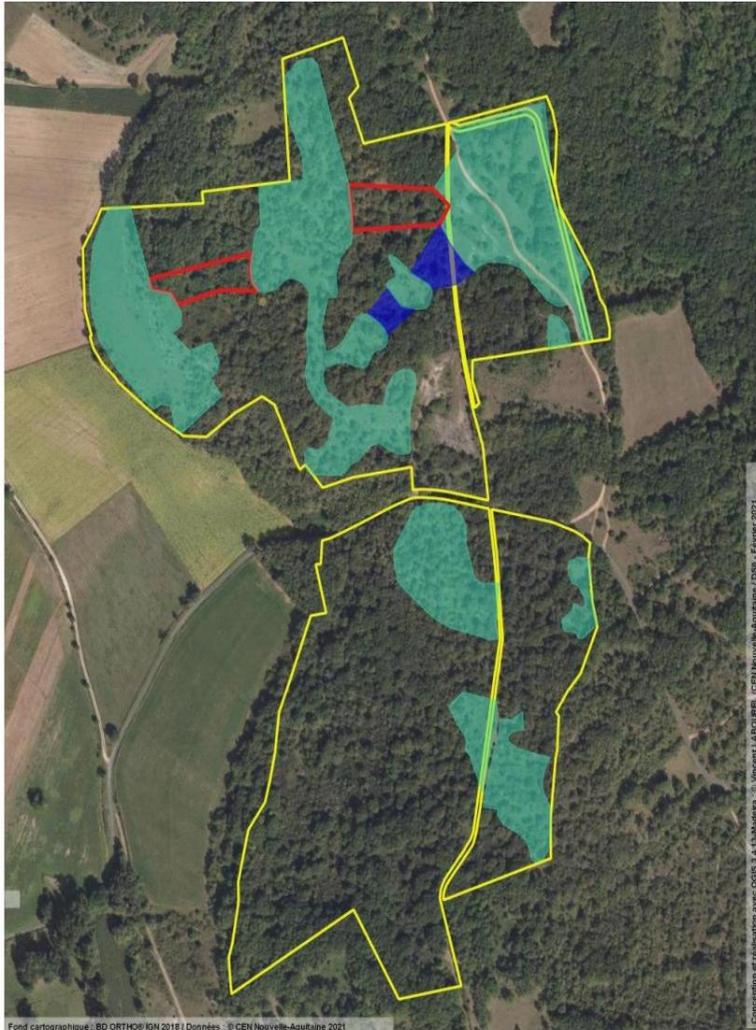


- Application écotouristique DORIE : intervention dans la prise en compte des enjeux écologiques



# Appui territorial

- Plan de relance verte : restauration de pelouses calcaires thermophiles en faveur du Lézard ocellé (synergie de moyens rechercher avec contrat Natura 2000)



■ Limites parcelaires

■ Secteurs d'intervention identifiés pour des actions de restauration en faveur du Lézard ocellé dans le cadre du plan de relance verte





Animation du site Natura 2000

# **POURSUITE DE L'ANIMATION POUR 2022**



# Perspectives animation fin 2021/2022

- Révision de la charte et du FSD, suivi du contrats Natura 2000 et proposition d'un nouveau contrat
  - Réalisation des diagnostics MAEC
  - Suivis des populations de chauves-souris
  - Communication / sensibilisation des propriétaires, usagers... : Mise en œuvre d'une journée de sensibilisation et alimentation du site internet
  - Poursuite des discussions avec le Syndicat rivière pour prise en compte des enjeux écologiques
  - Accompagnement des projets et de leur éventuelle évaluation des incidences en lien avec les services de l'État
  - Consolider les échanges et le partenariat avec la commune de Saint-Just et le propriétaire du gouffre de Paussac.
- 

**Merci de votre attention**

**Contacts : CEN Nouvelle-Aquitaine**  
Vincent LABOUREL  
Chargé de missions  
Antenne Dordogne  
Tel : 07.66.57.74.60  
v.labourel@cen-na.org

**Chambre d'Agriculture**  
Philippe BROUSSE  
Conseiller agricole  
Antenne Périgord vert  
Tel : 06.84.19.06.17  
philippe.brousse@dordogne.chambagri.fr



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre Territoire*



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE